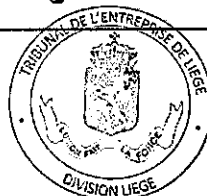


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19125461

le,



11 SEP. 2019

Greffier

N° d'entreprise : **405 787 622**

Nom

(en entier) : **L'Habitation Jemeppienne**

(en abrégé) :

Forme légale : **S.C.R.L**

Adresse complète du siège : **Place Brossolette 4 à 4101 JEMEPPE-SUR-MEUSE**

Objet de l'acte : Elections statutaires:

a) L'assemblée acte la démission des administrateurs:

- Andrea DELL'OLIVO

- Simon AENGEVELD

- Nicole DELANOY

- Jean-Louis DELMOTTE

- Déborah GERADON

- Philippe GROSJEAN

- Julie GELDOF

- Olivier LECERF

- Catherine MAAS

- Alain-Frank MERTENS

- Sabine NANDRIN

- Alain PAQUET

b) L'assemblée prend acte de la désignation par le Gouvernement wallon de Mme Yasmina BOUSBAA, au poste d'administratrice représentant la Région Wallonne, en remplacement de Eric MUSSELS, suite à l'AGW du 07 juin 2018 entré en vigueur le 21 septembre, jour de sa parution au Moniteur belge.

L'assemblée procède à la nomination des administrateurs suivant les décisions des pouvoirs locaux. Bien que les statuts prévoient un vote par bulletin secret, l'assemblée accepte que le vote se fasse par main levée.

=>pour la ville de Seraing

-Madame Kim HAEYEN

-Madame Patricia STASSEN

-Madame Julie GELDOF

-Monsieur Yves LERNOULD

Un siège supplémentaire en application de l'article 148§1 du CWLHD pour la Ville de Seraing:

-Monsieur Karadeg LAMBERTY

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2019 - Annexes du Moniteur belge

=>L'assemblée n'attribue pas le poste d'administrateur réservé au MR en application de l'article 148§1 du CWLHD pour la Ville de Seraing. La personne désignée, François LEBOS ayant dépassé la limite d'âge de septante ans, elle ne pourra siéger en vertu de l'article 152 du CWLHD. L'assemblée demande qu'une autre personne soit désignée par le MR pour ce poste.

=>pour le CPAS de Seraing:

-Monsieur René LANG

=>L'assemblée n'attribue pas le poste d'administrateur représentant la province de Liège, car la désignation ne respecte pas la règle d'Hondt. L'assemblée demande que la province désigne une autre personne respectant l'appartenance PS.

L'assemblée procède à la nomination des administrateurs représentant les parts privées, sur base des candidatures qui sont parvenues au siège de la société:

-Madame Nicole DELANOY

-Monsieur Andrea DELL'OLIVO

c) L'assemblée fixe les émoluments et jetons de présences de la manière suivante:

= émoluments du président: 1.523,50€ bruts/mois.

= émoluments du vice-président: 761,76€ bruts/mois.

= jeton de présence au Conseil d'administration: 164,07€ bruts.

= jeton de présence au comité d'attribution: 82,04€ bruts.

Le Conseil d'administration réuni le 26 juin 2019 a appelé aux fonctions de

- Présidente : Madame Kim HAEYEN

- Vice-Président : Monsieur René LANG

Le Directeur-gérant

La Présidente

Joël FRANSOLET

Kim HAEYEN

Texte